

Lettre d'info



Sommaire

Éditorial

Le dossier du moment :
Logements publics et Quartiers durables

Focus sur : Le projet de SDT

Publications : Hors série du
Mouvement communal sur les
outils de la démocratie
participative et les Echos du
Logement sur l'habitat et le climat

EDITORIAL

Depuis de nombreuses années, la notion de quartier durable ou d'éco-quartier est indissociable des pratiques urbanistiques. Elle répond à des enjeux environnementaux et sociétaux, mais aussi régulièrement à un effet de mode ou de « greenwashing », tant les critères liés à l'appellation « éco » ou « durable » peuvent être variables et sujets à interprétation.

Au niveau wallon, plusieurs guides et référentiels ont cherché à baliser et cadrer cette appellation, sans toutefois aller jusqu'à une labellisation, comme l'ont fait nos voisins français. En 2014, la Wallonie éditait un « Référentiel Quartiers Durables »¹ et fin 2015, c'est un référentiel « Quartiers Nouveaux »² qui était diffusé, en lien avec un appel à projets pour les communes wallonnes³.

accessibilité et multimodalité, densité, mixité des fonctions et des usages, performances énergétiques, gestion des ressources (air, sol, eau, énergie, déchets...), biodiversité et réseaux écologiques, intégration paysagère, espaces publics, mixité et cohésion sociales, participation...



Dans leur rôle de planification du développement territorial local, les autorités publiques ont un rôle primordial à jouer pour rendre les quartiers plus durables. Elles orientent les projets, en définissent les critères d'acceptabilité plus ou moins exigeants, gèrent le fonctionnement de la partie « publique » des espaces et infrastructures et impulsent des dynamiques durables. Toutefois, les opérateurs immobiliers ont également une part indispensable dans le processus.

Les grosses sociétés de promotion immobilière privées ont compris les enjeux et en font un argument marketing. Mais qu'en est-il pour le secteur du logement public, dont les motivations profondes sont avant tout

d'offrir un logement décent aux citoyens qui n'ont pas les moyens de se loger correctement dans le secteur privé ?

Le dossier du moment s'intéresse donc à la question « Logements publics et Quartiers durables : quelles perspectives ? ». Après vous être interrogé sur le rôle et les leviers du secteur du logement public en matière de quartiers durables, vous en découvrirez une illustration au travers de 3 cas concrets en Hainaut, présentant chacun un angle d'approche spécifique en matière de quartier durable : la Cité du Centenaire à Montignies-sur-Sambre, le projet de « Quartier en transition » de Godarville et l'éco-quartier Leburton à Maurage.

RÉFÉRENTIEL QUARTIERS DURABLES



Si les critères et les normes varient d'un référentiel à l'autre, ils partagent néanmoins une approche transversale et plusieurs clés de lecture de la notion de « durabilité » : localisation du quartier, intégration dans le tissu pré-existant,

¹ http://spw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/amenagement/SPW_Ref_Quartiers_Durables.pdf

² http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_qn/

³ Voir aussi la lettre d'info n°12 de la Maison de l'urbanisme du Hainaut – novembre 2016.

LE DOSSIER DU MOMENT

LOGEMENTS PUBLICS ET QUARTIERS DURABLES

En tant qu'opérateur immobilier de premier plan et ayant un rôle sociétal important, comment se positionne le secteur du logement public par rapport à la notion de quartier durable ? Quel est son rôle, quelles sont ses marges de manœuvre et quelles sont ses principales difficultés ?

Toutes ces questions ont été abordées avec Laurent Dion, directeur technique à la Société wallonne du Logement.



LA SOCIÉTÉ WALLONNE DU LOGEMENT ET LES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC, PRINCIPAUX ACTEURS DU LOGEMENT PUBLIC WALLON

A l'échelle wallonne, le secteur du logement public représente un peu plus de 100.000 logements proposés à la location pour des ménages à revenus précaires, modestes ou moyens⁴ et gérés par 64 sociétés de logement de service public (SLSP), dont pratiquement la moitié se situe en Hainaut.

En tant qu'organisme coupole, la Société wallonne du Logement (SWL) assure la tutelle, le conseil et l'assistance technique, financière et administrative des SLSP. Elle apporte son concours dans la réalisation de leurs projets immobiliers. Conformément à ses objectifs et à ses missions, elle inscrit le logement public dans la perspective du développement durable et prévoit l'obligation pour les SLSP de créer de nouveaux logements « durables » intégrés aux milieux de vie. Elle ne dispose toutefois pas encore, des moyens d'action suffisants qui lui permettraient de cadrer systématiquement l'évolution des logements publics vers des quartiers durables.

Que ce soit en construction ou en rénovation, les programmes d'investissements des SLSP sont, dans leur grande majorité, financés par le budget de la Région wallonne, même si certains programmes sont financés en tout ou partie par les fonds propres des sociétés. En tant que banquier des SLSP et intermédiaire entre la Région wallonne et lesdites sociétés, la SWL met à la disposition de ces dernières plusieurs types de financement pour la réalisation de leurs opérations immobilières. Ces aides sont octroyées à certaines conditions et dans la limite des budgets disponibles.

Quelques freins identifiés à la mise en œuvre de quartiers durables

Des outils et instruments de cadrage, mais non contraignants

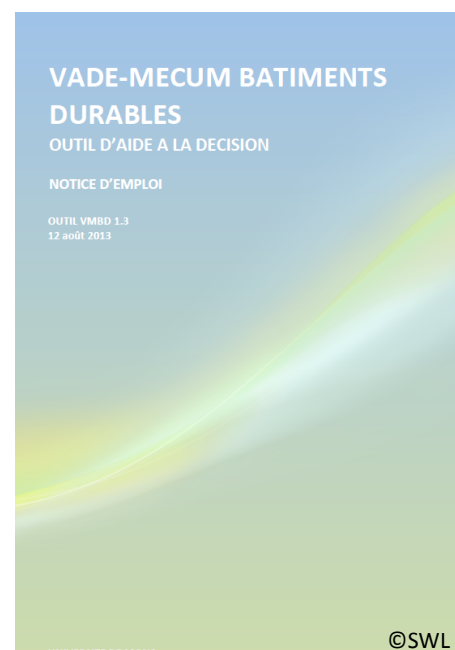
En 2013, la SWL a commandé à la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université de Mons un « Vade-mecum bâtiments durables »⁵ en tant qu'outil d'aide à la décision pour monter les projets. L'objectif de ce logiciel est d'assurer un accompagnement pour tout décideur désireux d'intégrer les exigences du développement durable, que ce soit au sein d'une rénovation d'immeubles ou pour la construction de nouveaux bâtiments.

D'autres outils sont également proposés : guides, vade-mecum et manuels, outils informatiques de mutualisation des informations et de la gestion... mais le constat est que ces outils non contraignants restent peu utilisés par les SLSP. Toutefois, comme nous le verrons au travers des exemples évoqués ci-après, cela n'empêche pas certaines SLSP de jouer un rôle de laboratoire en construisant des logements innovants et performants en matière environnementale.

Un contrat d'objectif est établi entre les SLSP et la SWL. Les objectifs fixés ne sont pas orientés dans une seule matière. Le contrat d'objectif n'est pas encore vraiment utilisé comme un outil de vision stratégique au service de quartiers plus durables, alors qu'il pourrait l'être au-delà de la simple obligation de gestion administrative.

Des financements limités

On constate de longue date un sous-financement global du secteur du logement public et de nombreuses SLSP peinent à maintenir un équilibre budgétaire tout en assurant un minimum d'investissements dans le maintien, l'amélioration et l'augmentation de leur offre de logements.



⁴ Code wallon du logement et de l'habitat durable, article 1^{er}.

⁵ <https://www.swl.be/index.php/vade-mecum-batiment-durable>

Par ailleurs, les possibilités de subventions régionales, souvent ciblées sur des aspects spécifiques, sont très fluctuantes. La plupart des SLSP visent donc avant tout l'amélioration des performances du bâti existant, en mettant l'accent sur les économies d'énergie.

La difficulté des projets en site occupé

Au niveau du parc existant, la contrainte de travailler en site occupé, avec des locataires qui y vivent, mène plus souvent à de la rénovation ponctuelle qu'à une réhabilitation profonde et va rarement jusqu'à une vision « réhabilitation globale du quartier ». On constate une approche beaucoup plus globale à l'échelle du quartier lorsqu'il s'agit de création de nouveaux logements. Même si certaines SLSP saisissent l'opportunité de travailler sur des quartiers existants pour proposer une participation des habitants à l'évolution de leur quartier.

Les limites du rôle des SLSP et l'importance des partenariats

Enfin, fondamentalement, la vocation durable d'un quartier doit être envisagée en partenariat étroit entre la SLSP et la commune concernée. Dans bien des cas, les SLSP s'engagent dans la mise en place des conditions pour créer une dynamique de quartier, notamment en proposant des espaces ou équipements publics favorisant la cohésion sociale et le « bien vivre ensemble ». Mais pour que cela soit efficace, il faut une fédération de l'ensemble des acteurs (commune, services sociaux, services techniques, associations...) autour d'une vision commune et une répartition des responsabilités dans le fonctionnement et la gestion du quartier.

Les SLSP sont régulièrement partenaires dans des projets de réhabilitation ou de construction de nouveaux quartiers (opérations de rénovation urbaine, projets de « Quartiers nouveaux »...) portés par les autorités locales, parfois en partenariat avec le secteur privé. Et sans doute est-ce là une opportunité de faire jouer pleinement aux sociétés de logement de service public leur rôle d'opérateur immobilier public et d'atteindre des objectifs de mixité sociale des quartiers.



©SWL

LA CITÉ DU CENTENAIRE : LAURÉAT DU GRAND PRIX INTERNATIONAL DU QUARTIER DURABLE À BONN⁶

Sur base d'un entretien avec Fabrice Jacqmain, Directeur Immobilier de La Sambrienne et le bureau Star.tech Management Group (Marcel Barattucci et Nathalie Abrassart)

Pour notre premier exemple, nous vous emmenons non loin du centre de Montignies-sur-Sambre au cœur d'une zone urbaine bien desservie, dans la Cité du Centenaire, conçue en 1957, par l'architecte-urbaniste Victor Bourgeois.

Ce projet, porté par la SLSP « La Sambrienne » et le bureau montois Star.tech Management Group a reçu de nombreux prix⁷ pour la qualité de son approche environnementale et durable.

Particularité de cette réhabilitation, elle associe sur un même site la transformation lourde de 2 immeubles et la construction, sur un terrain rendu libre après la démolition de 30 garages, d'un immeuble de 12 logements passifs et adaptables.

Cette volonté d'équité énergétique que la SLSP a voulu garantir à l'ensemble des locataires par une conception passive des logements tant en réhabilitation qu'en nouvelle construction est un des premiers marqueurs de la démarche durable qu'elle a voulu insuffler dans ce projet. L'équité sociale se traduit également par les 24 nouveaux logements qui sont adaptables et accessibles.

« Nous avons abordé ce projet en pensant les bâtiments dans un espace plus grand. Le projet a été réfléchi comme une refonte globale du quartier et en gardant à l'esprit la nécessité de remettre l'humain au centre de la réflexion », nous explique Fabrice Jacqmain, Directeur Immobilier de La Sambrienne. « Pour nous, cela n'a pas de sens de construire des logements publics dans un zoning périphérique, loin de tous les services. La mobilité est un élément essentiel pour un projet durable. Pour nos gros projets en cours, nous mettons en œuvre des concertations avec le TEC pour modifier les circuits des transports urbains afin d'améliorer la desserte. »

⁶ Reportage sur le projet, dans le cadre du prix Hainaut horizons : <https://www.youtube.com/watch?v=aPZt6Vm8LJg>

⁷ Prix du développement durable de la province du Hainaut, lauréate dans la catégorie « Green City » des Green Solutions Awards et Grand Prix international du quartier durable lors du World Climate Solutions de Bonn.

« La première question que notre équipe s'est posée », complète Marcel Barattucci, « était de savoir si on était dans de bonnes conditions pour faire un quartier durable. Avant d'entamer le projet, nous avons pris le temps d'étudier l'environnement afin d'exploiter au mieux les atouts du site : situation géographique proche d'un centre et proximité des services et commerces, offre de transports en commun... pour inscrire cet ensemble résidentiel dans l'esprit du développement durable. »

Cette approche a permis aux architectes de constater le peu de voitures garées devant les immeubles et les a conduit à repenser les zones de circulation et les parkings. Ces derniers ont été déplacés en périphérie afin de dégager l'espace entre les blocs et permettre l'aménagement d'un espace public convivial et à échelle humaine. Dans le même esprit, un espace couvert sous pilotis a été dégagé en-dessous du nouveau bâtiment passif. Celui-ci vient compléter la capacité d'accueil en parkings – tout en limitant l'emprise sur le territoire – et servira également de lieu pour l'organisation d'activités diverses et de loisirs (fête de quartier, brocante...).

Si les abords sont conçus de manière à privilégier des espaces de rencontre, à favoriser et à augmenter la cohésion

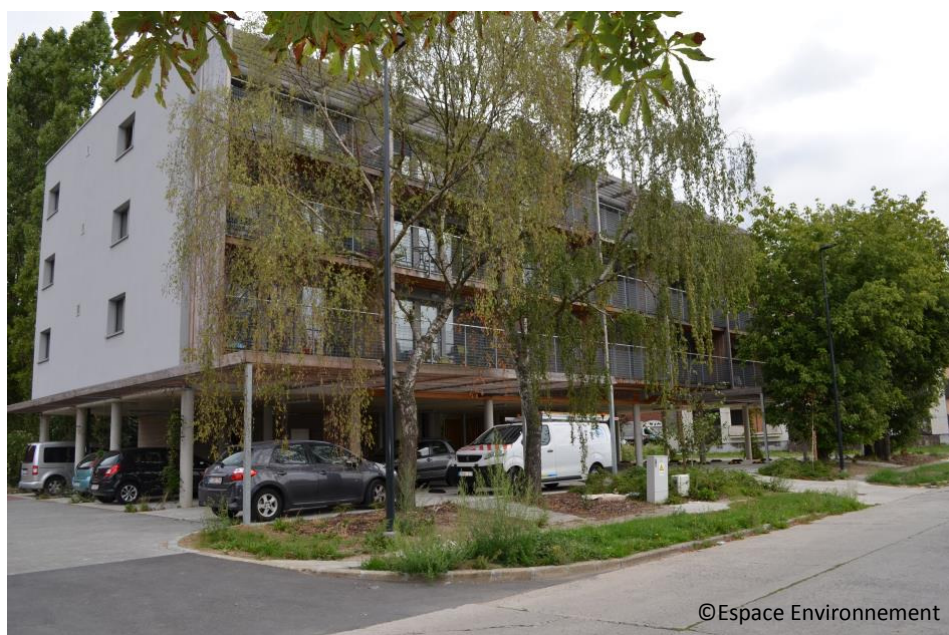


©Espace Environnement

sociale, ils font également la part belle à la biodiversité... « Nous avons insisté pour conserver l'arbre existant devant la nouvelle construction. Celui-ci assure un ombrage naturel des balcons situés au sud », ajoute Nathalie Abrassart. Un pari réussi d'après un locataire qui nous dit pouvoir « profiter de sa terrasse en été et prendre plaisir à entendre les oiseaux chanter dès le matin ».

« A l'heure actuelle les outils financiers ne sont pas encore adaptés à ce type de projet. Il faut être inventif et créer un montage de toutes pièces », nous explique Fabrice Jacqmain. « Il faut

mixer différentes sources de financement qui n'ont pas les mêmes contraintes temps, ni les mêmes exigences administratives. Cela complexifie la gestion. Il faut également trouver un équilibre économique en associant logement social et logement moyen. Ce qui n'est pas un mal, car cela permet une meilleure mixité sociale dans le quartier. »



©Espace Environnement



©Espace Environnement

Autre indicateur de durabilité, le chantier a fait l'objet d'une démarche exemplaire en matière de gestion des déchets. Sur les 20 tonnes de « déchets » produites, 1 tonne a été réutilisée telle quelle, 17 tonnes ont été recyclées⁸ et seules 2 tonnes ont été mises en centre de tri comme déchet ultime. Le démantèlement a été réalisé par une entreprise d'économie sociale.

⁸ Démontage sélectif des équipements en bon état, réemploi des soubassements de pierre pour le pied de pignon et le revêtement de l'espace public, utilisation des gravats pour le remblayage...



Prochaine étape, la réhabilitation des 2 bâtiments restants à front de voirie et la construction de nouveaux bâtiments dans les dents creuses entre ceux-ci. Quant aux aménagements prévus pour les abords, la végétalisation des espaces communs et la mise en place d'un jardin partagé, ils sont actuellement en négociation avec la Ville.



GODARVILLE EN TRANSITION : UN PROJET MULTIPARTENARIAL ET PARTICIPATIF

Sur base d'un entretien avec Marc Talerico, directeur-gérant de La Ruche Chapelloise

Fin 2013, La Ruche Chapelloise a répondu à l'appel à projet « Quartiers en transition : une dynamique de réhabilitation pour les quartiers de logements publics en Wallonie » et en a été le 1^{er} lauréat, avec son projet « Godarville en transition ».

« Ce qui a séduit le jury, explique Marc Talerico, c'est l'approche globale et transversale, mais aussi d'avoir mis le citoyen au cœur du projet. »

Grâce à ce subside extraordinaire de 5 millions d'euros, mais aussi à une collaboration étroite entre tous les acteurs communaux (urbanisme, environnement, travaux, enseignement, CPAS, Centre culturel, Maison des jeunes, Maison de l'emploi et acteurs associatifs locaux...), le projet a pu être imaginé à l'échelle du village, au service des habitants et de l'amélioration de leur cadre de vie.



Combinant plusieurs sources de financement, le projet se décompose en différents volets complémentaires et intégrés :

- Au niveau du **logement**, 88 logements ont déjà été rénovés, les travaux vont commencer pour les 32 autres et 19 nouveaux logements passifs vont être construits (principalement des 3, 4 ou 5 chambres, pour répondre aux besoins des nombreuses familles recomposées). Quant aux habitants propriétaires de leur logement dans la cité, une bourse d'achats groupés pour des travaux d'isolation (toitures, châssis...), ainsi qu'un soutien

administratif pour les demandes de primes et aides publiques, leur a été proposé. En partenariat avec le CPAS, une résidence-service sera également installée dans l'ancienne école.

- Au niveau des **espaces publics**, l'attention a été portée sur la mise à disposition de plus d'espaces de rencontre et de détente : aménagements d'espaces de jeux pour enfants, de pétanque, de parcours sportifs ; création d'un parc écologique au cœur du village ; réaménagements des places et des rues principales du village. La mobilité douce est encouragée via l'aménagement de « Vélonelles », permettant de relier les différents points du village et au-delà de manière sécurisée et agréable.
- Divers **équipements et initiatives** viendront compléter la réhabilitation et soutenir le développement d'activités et la cohésion sociale dans le village : nouvelle école primaire et maternelle ; rénovation de l'ancienne gare en espace polyvalent et partagé, destiné à accueillir des permanences sociales décentralisées, des activités de formation et d'insertion professionnelle, la Maison des jeunes, une épicerie sociale...



©La Ruche Chapelloise



Dès le départ, la volonté était d'associer les habitants de la cité, mais aussi plus globalement l'ensemble des habitants du village au développement du projet. Différentes actions ont été mises en place, sous l'égide d'un bureau

spécialisé, pour soutenir la démarche participative : séances d'information, marches exploratoires, questionnaire à destination des Godarvillois, travail avec les enfants de l'école primaire, actions et stands dans l'espace public, ateliers citoyens sur les espaces publics, la valorisation du paysage local ou la création d'équipements de proximité. Les habitants sont également invités à s'investir dans la mise en œuvre d'un objet d'art urbain « Le Belvédère », s'appuyant sur la culture comme vecteur d'intégration. La grande qualité du projet est d'avoir réuni l'ensemble des acteurs et d'avoir

été pensé en tenant compte des multiples aspects de la vie des habitants : qualité et performance des logements, mais aussi : espaces publics, mobilité, insertion socioprofessionnelle, enseignement, jeunesse, culture, santé...

« Ce qui fait la force du projet, c'est la synergie avec la commune et la volonté de travailler ensemble au service du citoyen. Le subsidé « Quartier en transition » a vraiment été un tremplin pour un partenariat complet. Au total, ce seront près de 20 millions d'euros qui seront investis dans la redynamisation du village de Godarville. »

Solidarité

©La Ruche Chapelloise



Castia



L'ÉCOQUARTIER LEBURTON À MAURAGE : 24 LOGEMENTS PASSIFS ET INNOVANTS

Sur base d'un entretien avec Anne Cantineau, responsable du développement des projets pour la société de logements Centr'Habitat

Pour terminer ce tour d'horizon, nous filons à Maurage pour découvrir le nouvel éco-quartier Leburton qui vient implanter ses 72 logements passifs à la lisière d'un site accueillant déjà 338 logements publics et « retricote » ainsi le lien entre la cité existante et le centre de la commune.

Originalité du projet, celui-ci a fait l'objet d'un marché public de « conception-réalisation » qui confie à la fois la mission de conception (études) et la missions de réalisation (travaux) à un consortium pluridisciplinaire. Cette procédure a pour avantage de réduire les délais et de garder la maîtrise budgétaire de l'opération⁹.

Pour monter son projet, la SLSP est partie de la note de recherche « Les éco-quartiers » de la CPDT¹⁰ et de l'annexe technique « Bâtiment exemplaire » pour en extraire les axes qui lui paraissaient les plus opportuns par rapport au site. Au final, ce sont 9 thèmes qui ont été retenus : le programme avec une volonté

de diversité fonctionnelle et sociale, l'éco-mobilité, l'énergie, le confort et la santé, les matériaux et les déchets, le cycle de l'eau, la biodiversité, le paysage et l'architecture, l'information et sensibilisation des locataires.

En effet, « on peut dégager des pistes sur ce que l'on ne veut pas comme matériel, organisation.... mais pour ce qui est à mettre en œuvre, chaque site et son type d'occupation étant spécifiques, cela conduit à déployer des solutions différentes à chaque fois. C'est parfois un peu la notion du moins mauvais choix », nous dit Anne Cantineau, responsable du projet au sein de la SLSP Centr'Habitat.

⁹ Plusieurs groupements d'entreprises (travaux et bureaux d'études) déposent un projet et s'engagent sur un budget pour le réaliser. Une fois le projet sélectionné, le maître d'ouvrage a donc une garantie au niveau du coût des travaux. Revers de la médaille, les modifications éventuelles du projet sont limitées, voire impossibles, car la garantie de prix est directement liée au descriptif des travaux remis lors de la phase de sélection. Pour amener de la souplesse, il est possible d'introduire dans la demande de prix des options qui seront activées ou non selon que l'on reste ou sort de l'enveloppe budgétaire du maître de l'ouvrage. A titre d'exemple, sur la Cité Leburton, une option était possible pour la mise en œuvre des citernes et panneaux solaires.

¹⁰ <https://cpdt.wallonie.be/recherches/annee-2009-2010/les-eco-quartiers-theme-5-rapport-final>



©Espace Environnement



©Espace Environnement



©Centr'Habitat

Un des objectifs de la première phase du projet était de libérer des maisons existantes occupées depuis 45 ans par des personnes seules en leur offrant des logements plus petits et mieux adaptés tout en leur permettant de rester dans le quartier.



©Centr'Habitat

« Quant au passif, c'est à la fois un choix philosophique et technique. En effet, la zone n'étant pas équipée en gaz de ville, l'option qui nous a paru la plus opportune était celle de limiter au minimum les besoins en chauffage pour permettre l'utilisation d'une pompe à chaleur. Le produit installé est une machine 3 en 1 assurant le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et la ventilation du logement » explique Anne Cantineau. « Avec le recul, ce système est très économe mais est difficile à piloter pour les locataires, et cela malgré un écolage assuré par notre personnel. De plus, il ne faut pas négliger le coût de maintenance de ce type de système. Nous conduisons actuellement une réflexion par rapport aux différentes techniques que nous avons pu mettre en place sous l'angle de la facilité d'usage et de maintenance. » (Voir encart sur l'usage dans les bâtiments performants).

Afin d'aider les locataires dans la gestion quotidienne de leur logement, Centr'Habitat a réalisé une brochure « Comment habiter un logement passif ». Un suivi des consommations est aussi assuré, avec possibilité pour les locataires de demander des conseils auprès de la SLSP.

Au niveau conception, une attention particulière a été accordée à l'ensoleillement et aux traitements des vis-à-vis. Les immeubles sont toujours séparés de minimum 30 mètres et les voiries sont organisées de façon à implanter les bâtiments en leur offrant des perspectives ouvertes.

Autre démarche durable, les immeubles collectifs sont pourvus de citernes d'eau de pluie communes qui alimentent les WC et les machines à laver.

Les déchets de chantiers ont été limités par le choix du mode constructif : la maçonnerie préfabriquée en terre cuite.

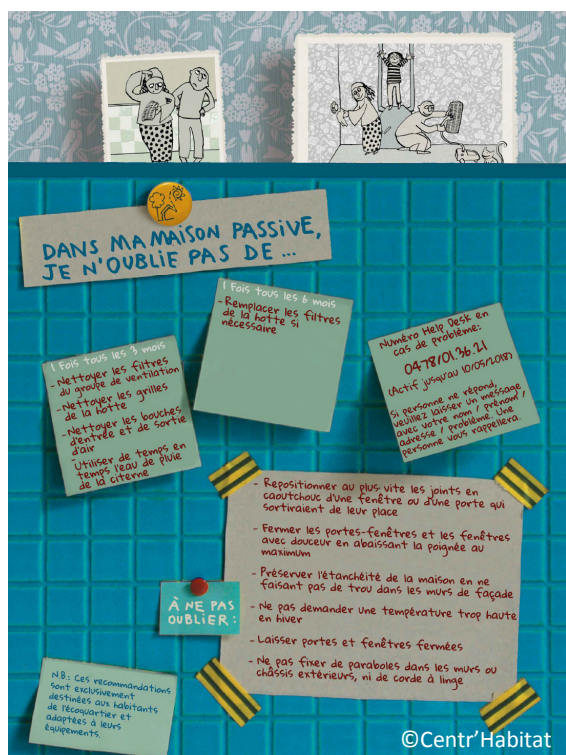
« Les parois étant réalisées en atelier et gérées par ordinateur, il y a très peu de chutes ou de découpes. »

« Nous avons également tenu compte dans nos plans d'aménagement de la mobilité douce et de la préservation de la biodiversité sur le site, notamment en conservant un maximum les arbres existants. Un plan d'eau, des emplacements pour des ruches, des haies, un jardin collectif... sont également prévus. Mais ce type d'aménagement doit se faire en concertation avec la commune, qui doit ensuite en reprendre la gestion. Le jardin collectif, porté par la maison de quartier, vient d'ailleurs d'être inauguré. » En effet, si les SLSP n'ont pas intrinsèquement le rôle « d'animateur de quartier », elles se doivent, dans ces démarches de quartiers durables, de laisser la possibilité à la graine de la participation et de la cohésion sociale de germer.



©Centr'Habitat

De l'usage dans les bâtiments performants



La question de l'usage du logement par ses occupants prend une place importante dans les réflexions des trois SLSP rencontrées dans le cadre de cette lettre d'info.

Au quotidien, les nouveaux occupants de ces logements performants sont confrontés à de nouveaux concepts d'occupation et à l'usage de nouvelles technologies dont ils n'ont, pour la plupart, pas encore connaissance des enjeux, ni des détails de la technicité.

« Si dans le privé, vivre dans un bâtiment à haute performance énergétique ou passif est un choix, dans le logement public, il n'en est pas de même. L'attribution des logements suit des règles strictes et il est impossible de connaître à l'avance qui occupera les logements que l'on construit aujourd'hui » nous a expliqué Anne Cantineau de Centr'Habitat.

« L'accompagnement du locataire à la bonne occupation est une nécessité. Sinon, il y a un plus grand risque qu'il garde ses « mauvaises habitudes » et que le logement ne se révèle pas aussi économe que prévu », complète Marcel Barattucci de Star.Tech.

Une première démarche conduite dans ce sens par les SLSP a été la rédaction et la distribution à chaque nouvel occupant de guides sur « Comment habiter un logement passif ». A ce document écrit, s'ajoutent des explications orales données à chaque locataire lors de son entrée dans le logement et des réunions d'informations générales.

La réflexion porte maintenant sur le partage des expériences au sein des SLSP pour permettre une prise de recul sur les solutions techniques mises en œuvre et intégrer dans leurs procédures les mesures d'accompagnement des locataires pour un meilleur usage de leur logement passif ou basse énergie.

L'objectif final étant de produire des bâtiments les plus performants possibles ET les plus simples d'utilisation pour ses occupants. Le Saint Graal du bâtiment performant !



Meilleurs vœux pour 2019 !

FOCUS SUR

LE PROJET DE SDT

L'enquête publique sur le projet de Schéma de développement territorial s'est clôturée le 5 décembre dernier. La Cellule du Développement territorial du SPW va donc maintenant procéder au dépouillement et à l'analyse de l'ensemble des remarques émises par les citoyens et par les associations ou institutions. En parallèle, le Gouvernement wallon a invité l'ensemble des Conseils communaux à remettre également leur avis sur le document. Les communes ont jusqu'à début février pour y répondre.

L'avis des CCATM n'est pas obligatoire (le SDT ne figure pas parmi les documents soumis obligatoirement à l'avis des CCATM dans le CoDT). Néanmoins, les CCATM peuvent remettre un avis, soit sur demande du Collège communal, soit d'initiative. Cet avis, s'il existe, devra être intégré dans l'avis remis par le Conseil communal.



Toutes les informations, les documents, mais également les vidéos de présentation du SDT sont disponibles sur le site :

http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_amenagement/amenagement/sdt

Par ailleurs, la Maison de l'urbanisme reste à votre disposition si vous souhaitez un soutien pour la remise d'avis avec votre CCATM. N'hésitez pas à nous contacter.

PUBLICATIONS

Le Mouvement communal

L'Union des Villes et des Communes de Wallonie a publié en novembre dernier un Mouvement communal hors-série : « Démocratie participative : recueil de fiches-outils pour les décideurs locaux ».

<https://www.espace-environnement.be/wp-content/uploads/2018/11/mouvement-communal-hors-serie-novembre-2018.pdf>



Les échos du Logement

Le dernier numéro des Echos du Logement s'intitule « Agir pour le climat » et s'interroge sur la façon dont le secteur de l'habitat évolue compte tenu de l'urgence climatique qui s'accroît.

http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_echos



Maison de l'urbanisme du Hainaut

Espace Environnement

rue de Montigny 29
6000 Charleroi

Tél. : 071/300.300

E-mail : mu@espace-environnement.be

www.espace-environnement.be



Cette lettre vous est aussi ouverte. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos informations à diffuser ou de vos suggestions de sujets à développer, via notre mail : mu@espace-environnement.be.